



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

Bruxelles, le 3 février 2005

6034/05

**PESC 108
COAFR 19
ACP 14**

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Objet: Soudan/Darfour
 - Déclaration du Conseil sur le Soudan/Darfour

Lors de sa réunion du 31 janvier 2005, le Conseil "Affaires générales et relations extérieures" a adopté la déclaration relative au Soudan/Darfour figurant en annexe.

Déclaration du Conseil sur le Soudan/Darfour

Le Conseil de l'UE est profondément préoccupé par les rapports d'observateurs de l'Union africaine, selon lesquels plusieurs villages au Darfour ont été bombardés entre le 13 et le 26 janvier dernier par l'armée de l'air soudanaise. Le Conseil condamne dans les termes les plus fermes ces attaques, qui ont fait plus d'une centaine de victimes civiles, parmi lesquelles de nombreuses femmes et enfants.

Il s'agit des dernières et des plus graves attaques en date d'une série de violations du cessez-le-feu de N'djamena. Elles constituent une rupture aux engagements pris par le Gouvernement soudanais à plusieurs reprises, ainsi qu'aux obligations qui s'imposent au titre de la résolution 1556 du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Le Conseil attend des autorités soudanaises qu'elles apportent leur pleine coopération à l'enquête qui sera menée par l'Union africaine au sujet de ces attaques et à prendre des mesures exemplaires à l'encontre de tous les responsables de ces faits. Le Conseil réitère que l'évolution des relations entre l'UE et le Soudan dépendra de la mise en œuvre effective des engagements pris par le Gouvernement soudanais.

Le Conseil réitère son appel à toutes les parties de respecter la totalité de leurs engagements pris dans le cadre du cessez-le-feu de N'djamena et des résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité des Nations Unies.
